



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

NOTE D'INFORMATION

Modalités d'organisation des Consultations annuelles avec les ONG 15 – 17 JUIN 2016

1. DATE ET LIEU DE LA RÉUNION

- Les **Consultations annuelles avec les ONG** auront lieu du **15 au 17 juin 2016** au **Centre International de Conférences Genève (CICG)**.
- Un plan de Genève et un plan d'accès au CICG seront disponibles **à partir du 10 février 2016** sur le site internet www.unhcr.org/ngo-consultations/. Vous pouvez également trouver plus d'informations sur le CICG en consultant leur site au www.cicg.ch.
- Le thème de cette année pour les Consultations est les « **Jeunes** ».

2. CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Les ONG souhaitant assister à la réunion **doivent remplir l'un des critères énumérés ci-dessous** :
 - Statut consultatif auprès de l'**ECOSOC** (veuillez consulter le site des Nations Unies: www.unog.ch pour de plus amples informations sur ECOSOC)
 - **Membre du CIAB** (Conseil international des agences bénévoles-ICVA) – veuillez-vous référer au www.icvanetwork.org
 - **Partenaire d'exécution** du HCR en 2015/2016 dont la spécialité et l'expérience sont pertinents avec l'une des sessions et/ou le thème des « Jeunes ».
 - **Partenaire opérationnel** du HCR ayant un intérêt manifeste ***au développement d'une véritable compréhension des capacités, besoins et désirs des jeunes et qui travaille aux fins de soutenir et protéger cette population.***

OBLIGATOIRE : si vous vous enregistrez comme Partenaire opérationnel, une recommandation écrite doit vous être fournie par la Délégation du HCR concernée et doit être envoyée à la Section du partenariat, interagency@unhcr.org - **vous ne serez officiellement enregistré qu'après réception de cette recommandation par la Section du partenariat.**

- **LE NOMBRE DE DÉLÉGUÉS NE DOIT PAS DÉPASSER 4 PARTICIPANTS PAR ORGANISATION OU 5-6 PAR CONFÉDÉRATION D'ONG.**

3. ENREGISTREMENT

- Les ONG qui souhaitent participer à cette réunion peuvent remplir **le formulaire d'enregistrement en ligne à partir du 10 février jusqu'au 10 mai sur le site internet : www.unhcr.org/ngo-consultations** (un formulaire par participant) avec comme **nom d'utilisateur** : **ngos** et **mot de passe**: **voices**. **Veuillez vous assurer d'imprimer la confirmation d'enregistrement et de l'amener avec vous lorsque vous viendrez récupérer votre badge et/ou le dossier complet de la réunion.**
- **Tous les participants, accrédités ou non auprès des Nations Unies à Genève, doivent s'enregistrer en ligne afin d'être inclus dans la liste des participants.**

**Tous les formulaires d'enregistrement doivent être complétés avant le 10 mai 2016.
La participation ne peut être garantie après cette date.**

En raison des dispositions strictes en matière de sécurité, la Section du partenariat ne peut garantir votre participation si le délai d'enregistrement n'est pas respecté. De plus, la Section du partenariat sera dans l'impossibilité de délivrer des accréditations aux ONG souhaitant s'enregistrer dès lors que la réunion aura débuté.

4. COLLECTE DE BADGES

- Les badges ne seront distribués qu'aux représentants d'ONG ne possédant pas d'accréditation permanente auprès des Nations Unies à Genève
- Pour les représentants des ONG qui seront déjà à Genève **le mardi 14 juin, il leur sera possible de récupérer leur badge au siège du HCR, situé 94 rue de Montbrillant à Genève, de 14 heures à 17 heures.**
- Si vous ne pouvez pas récupérer votre badge le mardi 14 juin, la Section du partenariat vous le remettra le mercredi 15 juin à partir de 8h30, à votre arrivée au CICG, au bureau d'accueil du HCR.
- Le badge permet l'accès à la réunion se déroulant au CICG du 15 au 17 juin ainsi qu'au siège du HCR pour la réception qui aura lieu le 15 juin. **Veillez noter que l'accès au bâtiment du HCR vous sera refusé si vous n'êtes pas en possession de votre badge.**

Votre badge vous sera remis sur présentation de votre passeport et de la copie de la confirmation d'enregistrement.

5. VISAS

- **Si un visa pour la Suisse est requis, veuillez vous assurer de l'obtenir dans votre pays avant votre départ.**
- **Si vous avez besoin d'aide, veuillez vous adresser au bureau du HCR dans votre pays**
- **Merci également de noter que la Section du partenariat ne sera pas en mesure de vous aider avec des questions de visa de dernière minute.**

- Les représentations diplomatiques suisses sont connectées progressivement au système d'information sur les visas (VIS). Le VIS est un système d'échange de données relatives aux visas entre les États membres de l'espace Schengen et est utilisé pour stocker les données biométriques du demandeur de visa.
- Suite à cette nouvelle procédure, les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'ambassade / consulat suisse dans leur pays de résidence et de se présenter en personne pour remettre et enregistrer leurs données biométriques qui resteront valides dans le système VIS pendant une période de 5 ans. La Suisse a signé des accords avec certains pays où il n'y a pas de représentation diplomatique ou consulaire, afin de permettre, sous certaines conditions, la délivrance de visas par un Etat Schengen.
- **Il est prévu qu'un minimum d'un mois soit nécessaire pour traiter une demande.**

6. HÉBERGEMENT ET TRANSPORT À GENÈVE

- **L'hébergement est proposé uniquement aux ONG nationales financées par le HCR. Les autres participants doivent prévoir leur propre hébergement.**
- **La Section du partenariat ne sera pas en mesure de vous aider avec des réservations de dernière minute.**

7. ARRANGEMENTS EN PLENIÈRE (SALLE 2)

- Une plaquette avec le nom de votre organisation sera disponible au bureau d'accueil du HCR après avoir récupéré votre badge. **La plaquette sera donnée au premier participant de votre organisation qui se présentera au bureau d'accueil du HCR. Veuillez vous assurer que tous vos délégués sont informés de cette procédure afin d'éviter toute confusion et malentendu.**
- La plaquette de votre organisation ne peut être utilisée **que durant les séances plénières d'ouverture (15 juin) et de clôture de la réunion (17 juin).**
- **Chaque organisation est responsable de garder sa plaquette pendant toute la durée de la réunion et doit être retournée au bureau d'accueil avant votre départ. Les plaquettes perdues durant la réunion ne seront pas remplacées.**
- Les arrangements dans les séances plénières sont informels. En raison du nombre important de participants et du nombre limité de sièges, **il est demandé à chaque ONG d'occuper seulement UN siège avec micro.** Des sièges supplémentaires sont disponibles derrière la table avec micro.

8. INTERPRÉTATION

- Durant les séances plénières, l'interprétation sera fournie en anglais, arabe et français. Pour les séances thématiques et réunions en parallèles, les services d'interprétation seront disponibles en anglais et français. Pour l'interprétation fournie pendant les séances régionales, veuillez consulter l'agenda.

9. DOCUMENTATION

- Cette année, les consultations annuelles seront sans papier **et nous vous demanderons de bien vouloir apporter votre propre dossier.** Toute la documentation sera disponible en ligne avant la conférence.
- Dans ce même esprit de protection de l'environnement, aucun formulaire d'évaluation ne sera distribué pendant la conférence. **Nous vous prions de bien vouloir remplir un formulaire en ligne qui sera accessible pendant et après la conférence.**

10. ACCÈS INTERNET

- Un accès Wi-Fi sera mis à disposition gratuitement au Centre International de Conférences Genève (CICG) (**Accès ID: unhcr et mot de passe : ngo16**).

11. RÉCEPTION

- Toutes les ONG sont invitées à participer à **une réception** organisée par le HCR, **mercredi 15 juin 2016, à 19h00, à la Cafétéria du HCR. Vous êtes priés de porter votre badge pour pouvoir accéder au bâtiment du HCR.**

HCR

Section du partenariat

Genève

Courrier électronique : Interagency@unhcr.org